

Délibération n°2017-041

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 30 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des Charges de mission

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation des **Charges de mission** (communication, égalité et diversité, fundraising) au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice: 30

Pour: 22

Membres présents et représentés : 27

Contre: o

Membres n'ayant pas pris part au vote : o

Abstention: 5

Les Charges de mission du Président sont approuvées à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2017

Le Président de l'Université des

Pr Eustase JA